

OFFRE D'EMPLOI

PRÉPOSÉ(E) AUX TRAVAUX PUBLICS POSTE PERMANENT (2 postes)

EMPLOYEUR :

Municipalité de Piedmont
Service de l'urbanisme et de
l'environnement

HORAIRE :

40 heures par semaine Lun
au jeu : 7h à 16h30
Vendredi : 7h à 12h

RÉMUNÉRATION :

Selon la convention
collective en vigueur :
de 24,78\$ et 30,97\$

DATE POUR POSTULER :

Avant le 14 JUIN 2024

DATE D'ENTRÉE EN

FONCTION :

JUIN 2024

AVANTAGES

- Garderie en milieu de travail
- Assurances
- REER collectif

MODALITÉS DE MISE EN CANDIDATURE

Toute personne intéressée à
soumettre sa candidature
pour ce poste doit
transmettre sa candidature
par courriel à :
emploi@piedmont.ca

DESCRIPTION

Sommaire des responsabilités

Relevant du Directeur du service des travaux publics et des services techniques et du responsable voirie, le préposé aux travaux publics aura à accomplir différentes tâches inhérentes au service des travaux publics et de l'hygiène du milieu. Notamment, le préposé aux travaux publics est appelé à opérer une grande gamme de machineries lourdes et intervenir sur une multitude de situations qui exigent une bonne forme physique, des connaissances en matière de santé et sécurité au travail ainsi que des connaissances en signalisation routière.

Principales responsabilités

- Opérer les véhicules suivants :
 - o Camions lourds classe 3 (avec ou sans équipement de déneigement);
 - o Machinerie lourde (rétrocaveuse, chargeur sur roues, pelle mécanique);
 - o Machinerie et équipement léger (plaque vibrante, rouleau compacteur, tracteur articulé).
- Conduire les véhicules suivants :
 - o Véhicules classe 5 avec ou sans remorque.
- Procéder aux opérations de déneigement, d'épandage d'abrasifs, de déglacage des chemins, de chargement et de transport de la neige en conformité avec les règles et normes en vigueur et selon un horaire variable;
- Procéder aux travaux d'entretien des ponceaux et des fossés sur le territoire de la municipalité, en conformité avec les règles et les normes en vigueur;
- Procéder aux réparations ponctuelles d'asphalte et de nivellement de surface de roulement;
- Procéder à l'installation et à la réparation de la signalisation sur le territoire de la municipalité;
- Effectuer le nettoyage et l'entretien sommaire de la machinerie, des camions lourds et des camionnettes;
- Effectuer des travaux de réparation de bris d'aqueduc;
- Effectuer des travaux manuels :
 - o Couper et tailler des branches;
 - o Ramasser des déchets et assurer la propreté du territoire;
 - o Pelleter et racler (neige, feuilles, déchets, autres substances);
 - o Peinture intérieure et extérieure.

Suite : Principales responsabilités

- Utiliser des outils manuels tels que pelle, râteau, balai, balai motorisé, brosse, machine à pression, scie mécanique et a asphalte, compacteur, laser à niveau;
- Effectuer le transport de matériel dans le cadre des événements de la municipalité;
- De façon non limitative, effectuer toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat.

Exigences et qualifications

- Études secondaires
- Un minimum d'un (1) an d'expérience dans les opérations de déneigement;
- Expérience dans le domaine des travaux publics;
- Connaissance en normes et règlements de voirie générale;
- Permis de conduire de classe 3 valide;
- Connaissance en matière de santé et sécurité au travail.

Atouts :

- Diplôme d'études secondaires et autres diplômes dans le domaine;
- Carte ASP Construction;
- Permis de conduire de classe 1 valide;
- Formation de tout genre (espace clos, arrimage, tranchée, excavation, signaleur).

Autres :

- Un essai routier sera exigé.

Profil recherché

- Être polyvalent, autonome, responsable et savoir respecter les échéanciers;
- Avoir une bonne condition physique;
- Démontrer des habiletés dans le travail d'équipe et de collaboration;
- Avoir une bonne dextérité manuelle;
- Avoir un bon sens de l'organisation;
- Avoir un bon jugement;
- Sens des responsabilités.

Horaire de travail

Les conditions de travail et de rémunération sont fixées à la convention collective. La semaine de travail est de 40 heures et nécessite à l'occasion un horaire variable et une disponibilité en soirée, la nuit et la fin de semaine. L'horaire régulier est du lundi au jeudi de 7h00 à 16h30 et le vendredi de 7h00 à 12h00. La période de diner est de 45 minutes.

La Municipalité de Piedmont remercie tous les candidats qui auront signifié leur intérêt pour cette offre d'emploi. Seules les personnes retenues en entrevue seront contactées.